

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 23 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 9			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APE Val de Gartempe de Saint-Savin – Subvention 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 27 février 2025, il n'avait pas statué sur la subvention allouée à l'APE Val de Gartempe de Saint-Savin.

Considérant la relance de l'APE en date du 1^{er} octobre 2025 ;

Monsieur le Maire propose de statuer sur le montant attribué pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décidé :

- **ATTRIBUER** la somme de 250 € à l'APE Val de Gartempe de Saint-Savin en subvention 2025 ;
- **INSCRIRE** la dépense au compte 65748 du budget 2025.

Fait à ANTIGNY, le 24 octobre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20251024-231020258_39-DE
Reçu le 24/10/2025

Téléphone : 05.49.48.04.49
mairie@antigny86.fr